



Commune de SCIENTRIER

Délibération n°016/2026 ADMISSION EN NON-VALEUR

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 14

Votants : 15

Délibération adoptée à l'unanimité

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-trois avril à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en salle de conseil à SCIENTRIER, sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel BARBIER.

Présents : APLINCOURT Gilles, BARBIER Daniel, BARBIER Sarah, BIANCO Lydie, BRANTUS Élodie, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, HENNI Nour-Eddine, JEANTET Sophie, JOYE Michel, RIVET Jimmy

Absents :

Absents excusés : GAUDIN Hervé

Procurations : BARBIER Sarah pour GAUDIN Hervé

Secrétaire de séance : Lydie BIANCO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-29 ;

VU la demande d'admission en non-valeur transmise par le comptable public :

- Exercice 2024 – titre n°1548 – Imputation 6541 – Inférieur au seuil de poursuite
- Exercice 2023 – Titres n°468, 1340, 1521 et 1588 – Imputation 6541 – poursuites sans effet
- Exercice 2023 – titres n°1228 et 1168 – Imputation 6541 – inférieur au seuil de poursuites
- Exercice 2020 – Titres n°575 et 576 – Imputation 6541 – Recouvrement divers

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré des poursuites qui se sont avérées infructueuses,

CONSIDÉRANT qu'il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** que les sommes de 470.31 € et 18.20 € soient admises en non-valeur.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au chapitre 65 du budget de l'exercice en cours.

Le secrétaire de séance



Lydie BIANCO

Président de séance,

Le Maire



Daniel BARBIER